

# Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)

2022-2026

Communauté de communes  
Ambert Livradois Forez



## Introduction

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010, et la limitation des quantités de déchets d'activités économiques produites, notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a aussi permis de définir de nombreux leviers d'action en faveur de la prévention des déchets.

Concrètement, prévenir la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

Ces démarches de planification et de programmation se sont d'abord développées dans un cadre volontaire, avec l'appui de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Dès 2009, un dispositif de soutien financier a ainsi été mis en place, à travers la signature de contrats de performance d'une durée de cinq ans.

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire. Il consiste en la mise en œuvre, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

L'état a fixé pour objectif de réduire la quantité de DMA (Déchets Ménagers Assimilés) de 12% par rapport à 2010, à l'horizon 2031.

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	2
<b>Liste des abréviations</b> .....	4
<b>I. Synthèse de l'état des lieux + analyse</b> .....	5
<b>A. Contexte réglementaire NATIONAL</b> .....	5
Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte .....	5
LOI Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) 2020 .....	6
LOI BIODECHETS .....	6
<b>B. Contexte LOCAL</b> .....	8
PLP / CODEC : réduction de - 7 % et – 10% d'ici 2020.....	9
PCAET ET TEPOS .....	10
EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI 2022 et 100% plastiques recyclés d'ici 2030 .....	11
EVOLUTION 2021.....	12
EVOLUTION DES COUTS et DES TONNAGES DES DECHETS NON RECYCLABLES.....	14
<b>II. Organisation et gouvernance</b> .....	17
Les objectifs opérationnels du PLPDMA.....	17
Répartition des rôles et des responsabilités .....	17
Evaluation du PLPDMA.....	18
<b>III. Fiches actions</b> .....	19
<b>IV. Planning prévisionnel</b> .....	31
<b>V. Budget prévisionnel</b> .....	33

## Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et Maitrise de l'Energie

AGEC : Anti Gaspillage et Economie Circulaire (Loi)

ALF : Ambert Livradois Forez

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire

DMA : Déchets Ménagers Assimilés

LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères Assimilés

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLP : Plan Local de Prévention

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés

SLGDO : Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques

TEPOS : Territoire à Energie POSitive

# I. Synthèse de l'état des lieux + analyse

Pour rappel les DMA (Déchets Ménagers Assimilés) concernent :



## A. Contexte réglementaire NATIONAL

### Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

#### Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets en plastique jetables** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.

- **Hiérarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire** : Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits

- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits

- Allonger la durée de vie des produits

- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

## LOI Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) 2020

**Sortir du plastique jetable** : fin progressive de tous les emballages en plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets en plastique du quotidien, ...

**Mieux informer les consommateurs** : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un identifiant unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, ...

**Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire** : interdiction de la destruction des invendus non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, ...

**Agir contre l'obsolescence programmée** : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, ...

**Mieux produire** : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, ...

## LOI BIODECHETS

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Un Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques (SLGDO) a été établi en 2019 et mis en application depuis le 01/01/20 pour une durée de 5 ans.

## B. Contexte LOCAL

La gestion des déchets a été gérée par le SIVOM d'Ambert jusqu'en 2017, où il y a eu la fusion de 7 communautés de communes et 2 syndicats.

Aujourd'hui Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population intercommunale de **27 563 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2021)** sur un territoire de **1 237 km<sup>2</sup>** (selon l'INSEE).



Le territoire est composé de 7 déchetteries : Ambert, Arlanc, Marat, Viverols, Saint Anthème, Cunhat, Saint Germain l'Herm ★

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

La population est composée de 13 170 foyers (INSEE 2020) composés de 2 personnes en moyenne.

**12 000 personnes environ vivent dans les bourgs et 15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.**

Année	Population intercommunale
1996	29 537
2000	28 536
2005	29 993
2010	28 386
2015	27 921
2016	27 823
2017	27 618
2018	27 606
2019	27 583
2020	27 563

Selon les chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 563 habitants au lieu de 27 583 habitants (en 2019) **soit une baisse de 0,07 %**. En 10 ans la population a baissé de 2,98 %.

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (37 % à 60 ans et plus).

On observe également une tendance à l'augmentation de la population dans les communes situées autour d'Ambert et proche de la Dore, et une baisse de population sur les communes excentrées.

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire ce qui fait que le territoire d 'ALF est classé en typologie « Autres touristiques ». 4000 lits d'hébergements touristiques sont présents sur le territoire.

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

Ces observations et évolutions entraînent des conséquences sur les activités de collecte des déchets.

PLP / CODEC : réduction de - 7 % et – 10% d'ici 2020

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Le SIVOM d'Ambert en a signé un en 2011 en partenariat avec l'ADEME afin de réduire de 7% sur 5 ans les déchets sur le territoire. Cet objectif a presque été atteint fin 2016 (-6.7 %).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour 3 ans, Ambert Livradois Forez s'est engagé conjointement avec le VALTOM dans un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire (CODEC) afin de réduire les déchets de 10% d'ici 2020 par rapport à l'année 2010.

Le CODEC s'est terminé au 31 décembre 2020. Le plan d'actions mis en place ces 3 années a permis d'atteindre :

- une réduction des Déchets Ménagers de -7.11 % (hors gravats par rapports à 2010)
- un taux de valorisation des déchets de 47.91 % (42.8 % en 2017)

## PCAET ET TEPOS

### PCAET

La communauté de communes est en cours de finalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Celui-ci se veut transversal et aborde de nombreuses thématiques, dont celle des déchets. Ainsi, ce sont 6 fiches actions du PCAET qui ont un lien direct avec les déchets dont 5 plus particulièrement avec ce PLPDMA :

- L'action ADM 3 « engager une démarche d'achats durables ». Le but étant en partie de prévoir des achats de matériels recyclables et ayant un impact faible voire nulle sur les déchets.
- L'action Agri 2 « accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ». Cette fiche action vise entre autres à réduire les déchets résiduels issus de la restauration et également à mettre en place le tri des biodéchets par le compostage.
- L'action Hab 3 « favoriser l'émergence d'un projet de réemploi de matériaux de construction ». L'objectif est la création d'une structure permettant de recueillir les matériaux encore utilisables (reste de chantier ou issus de démolitions) afin qu'ils puissent servir et avoir une nouvelle vie et ne pas finir en déchet.
- L'action Eco 5 « mobiliser les acteurs autour de l'économie circulaire et de la transition énergétique ». Cette fiche action traite en partie de l'économie circulaire.
- L'action ADM 1 « Mener une expérimentation en vue de créer une dynamique collective pour engager les changements de comportements au sein d'ALF ». La sensibilisation des agents au développement durable intègre celui du tri des déchets et du recyclage.

Ainsi, la dynamique en cours sur le territoire d'ALF concernant le développement durable intègre pleinement la thématique des déchets sur les axes suivants :

- Evitement par des choix d'achats à forts critères environnementaux, par le réemploi et la réutilisation et par l'économie circulaire.
- La valorisation par le recyclage et le compostage

## TEPOS

La CCALF s'est engagée dans une démarche volontaire qu'est la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) en octobre 2017 afin de définir une stratégie territoriale de transition énergétique. L'objectif fixé est de diviser les consommations énergétiques du territoire par deux et de recouvrir les consommations restantes par des énergies renouvelables à l'horizon 2050. Cette démarche correspond à la composante énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour y parvenir, un plan d'actions ambitieux a été défini avec les acteurs du territoire pour une durée de trois ans dans lequel était inclus le CODEC. A l'issue de cette première période TEPOS (2018-2021), le bilan s'est avéré positif puisque une réelle dynamique a été impulsée sur le territoire avec l'appui des différents partenaires. Ainsi, une volonté politique de poursuivre cet engagement vers une seconde période TEPOS a validé en conseil de communauté le 8 octobre 2020. Dans ce cadre, un second plan d'actions (2021-2024) a été élaboré en concertation avec les différents services de l'EPCI et avec ses partenaires.

Plusieurs actions permettant d'agir sur l'économie circulaire sont inscrites dans TEPOS et viennent s'inclure dans le présent PLPDMA, à savoir :

- Créer une dynamique collective et transversale pour engager les changements de comportements au sein d'ALF avec l'expérimentation d'un réseau d'ambassadeurs en interne.
- Poursuivre la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)
- Accompagner les acteurs économiques à l'éco-exemplarité et repérer/valoriser les bonnes pratiques.

## EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI 2022 et 100% plastiques recyclés d'ici 2030

D'ici 2030, 100% des plastiques devront être recyclés.

Par une délibération en date du 5 décembre 2018, le Conseil Communautaire d'ALF s'est engagé à mettre en place l'extension des consignes de tri à partir de 2021.

Les conditions techniques et économiques fixées par CITEO (éco organisme en charge du recyclage des emballages ménagers) pour passer à l'extension des consignes de tri font que le traitement des emballages ménagers ne pourra plus être réalisé par le centre de tri local (CLAUSTRE ENVIRONNEMENT).

Le VALTOM (en charge du traitement des déchets) a donc lancé en 2020 un appel d'offres départemental afin d'identifier un prestataire de tri unique (PAPREC ECHALIER) qui a en charge le traitement (tri) de l'ensemble des emballages ménagers du territoire VALTOM.

## EVOLUTION 2021

Il est suspecté, en raison de l'effet « COVID », une hausse de la population sur le territoire.

Plusieurs facteurs tendent à prouver cette hausse :

- le retour des élus communaux qui accueillent beaucoup de nouveaux résidents,
- le nombre de vente de maisons qui explose,
- le nombre de résidents arrivant sur le territoire et déclarant un « changement d'adresse » à La Poste comme le montre l'évolution des chiffres ci-dessous :

2018 : 115 nouveaux arrivants

2019 : 127 nouveaux arrivants

2020 : 170 nouveaux arrivants

2021 : 215 nouveaux arrivants

De nouveaux résidents sur le territoire génèrent donc des évolutions sur les tonnages collectés :

- Plus d'OMA : ordures ménagères et tri sélectif,
- Plus de déchets en déchetteries en raison des maisons achetées, qui doivent être vidées, réparées, rénovées.

Type de déchets collectés en tonnes		2010	2017	2018	2019	2020	évolution 2019-2020
Déchets valorisés	Déchets verts	1700	1170	1296	1 235	1 153	-7%
	Bois	678	974	999	1 094	1 085	-1%
	Ferrailles	678	622	634	626	651	4%
	Textile		93	101	117	90	-23%
	Pneus (VL et PL)	42	97	98	96	115	20%
	Huile de vidange	15	18	22	23	24	4%
	Batterie	22	16	12	11	10	-9%
	Huile alimentaire	0	2,47	3,04	2,69	3	12%
	Piles	8	7	8	8	8	0%
	DEEE	263	140	331	334	329	-1%
	Lampes et tubes fluorescents	0,39	0,54	0,56	0,79	0,76	-4%
	Eco-mobilier	0	201	359	486	571	17%
	Cartouches d'encre	0,59	0,63	0,36	0,28	0,31	11%
	Déchets toxiques	31	57	78	76	75	-1%
	DASRI	0,87	0,51	0,3	1,55	0,72	-54%
	Radiographies	0	0	0,15	0,33	0,28	-15%
	PLACO PLATRE	0	0	63	83	92	11%
	Verre PLAT	0	0	7	80	112	40%
	Gros cartons	158	162	168	173	166	-4%
	Papiers	100	0	0	0	0	-
Verre	128	124	131	139	129	-7%	
Inertes/gravats	7	762	1063	1192	1 359	14%	
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3832</b>	<b>4447</b>	<b>5374</b>	<b>5779</b>	<b>5974</b>	3%
Déchets non valorisés	Encombrants non recyclables	2281	1479	1341	1 225	1 056	-14%
Total des apports	<b>TOTAL</b>	<b>6113</b>	<b>5926</b>	<b>6715</b>	<b>7004</b>	<b>7030</b>	0,38%
	<b>kg/hab</b>	<b>215</b>	<b>214</b>	<b>243</b>	<b>254</b>	<b>255</b>	0,46%

Le tableau ci-dessus montre des tonnages très fluctuants d'une année à l'autre.

Cependant, globalement **l'apport de déchets augmente en déchetteries** pour plusieurs raisons.

- Les gravats continuent d'augmenter grâce à la collecte sur l'ensemble des déchetteries (pour rappel, avant 2015, nous ne collectons pas les gravats en déchetterie) et au fait d'un nombre important de maisons vendues et rénovées. La « pratique » des dépôts sauvages de gravats dans la nature tend à se réduire.

- Augmentation de la collecte de pneus liée au rachat d'anciennes fermes, où étaient stockés de vieux pneus.
- Les déchets verts (qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre en raison de la météorologie et des aléas climatiques) ont baissé depuis 2019.
- **Les encombrants non recyclables continuent à baisser en raison de la mise en place de nouveaux flux de déchets recyclés (verre plat, mobilier, ...) et de l'attention demandée et portée par les agents de déchetterie sur le tri. Le taux de valorisation des déchets augmente donc en conséquence :**
  - **42.8 % en 2017**
  - **47.91 % en 2020**

## EVOLUTION DES COÛTS et DES TONNAGES DES DECHETS NON RECYCLABLES

Coûts (données logiciel COMPTACOUT en euros HT) :

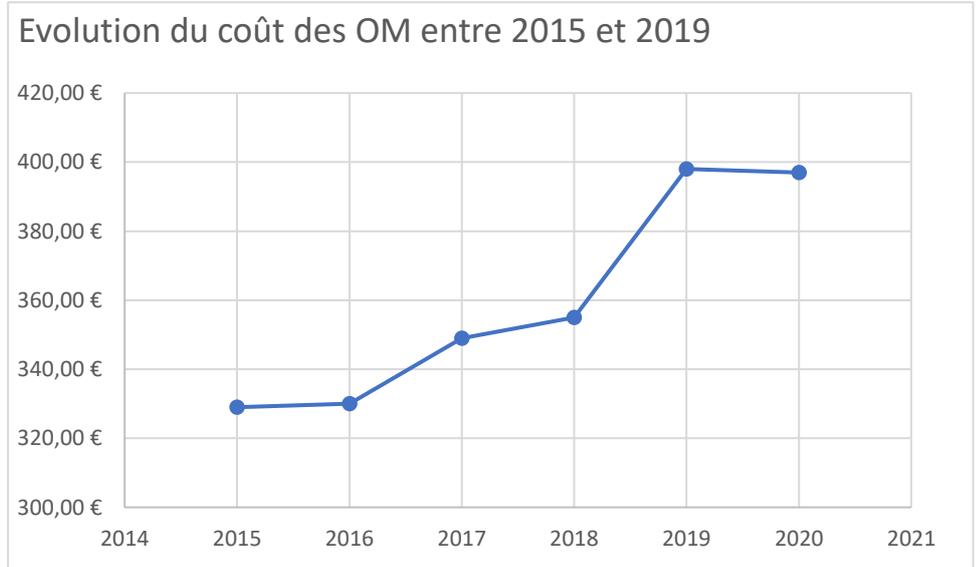
Une tonne d'ordures ménagères coûte donc environ :

- 184 euros à collecter,
- 12 euros à transporter jusqu'à VERNEA,
- 165 euros à traiter à VERNEA,
- Autres petits coûts et recettes

**COÛT Total tonne OM = 397 euros HT la tonne.**

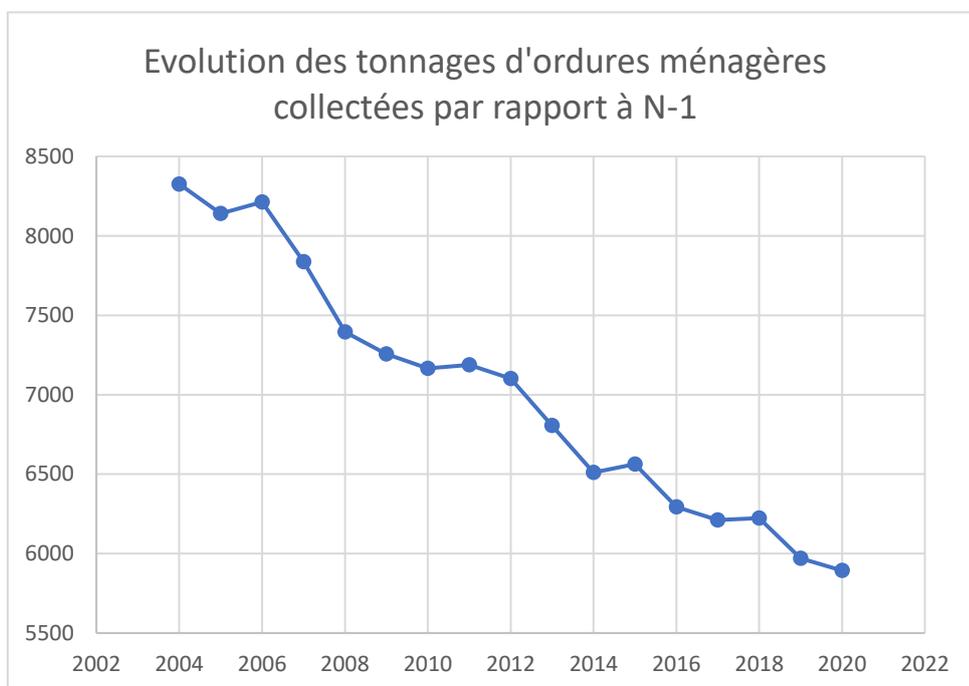
Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **83 euros HT /an/hab**

Année	Coût
2015	329,00 €
2016	330,00 €
2017	349,00 €
2018	355,00 €
2019	398,00 €
2020	397,00€



Le coût des Ordures Ménagères non recyclables ne fait qu'augmenter en raison de la hausse constante des charges liées à la collecte, et à la hausse exponentielle de la TGAP fixée par l'Etat (de 3 euros/tonne en 2019 elle va augmenter à 15 euros/tonne en 2025).

Années	Tonnage d'OM	Evolution
2004	8 327	-11,0%
2005	8 140	-2,2%
2006	8 213	0,9%
2007	7 837	-4,6%
2008	7 396	-5,6%
2009	7 257	-1,9%
2010	7 166	-1,3%
2011	7 187	0,3%
2012	7 101	-1,2%
2013	6 806	-4,2%
2014	6 511	-4,3%
2015	6 563	0,8%
2016	6 293	-4,1%
2017	6 211	-1,3%
2018	6 223	0,2 %
2019	5 971	- 4%
2020	5 983	-1,3 %



### **Objectifs / Projets :**

La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux et internationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, dans le cadre d'une étude, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées. Il ressort de l'analyse les éléments suivants concernant la composition de nos ordures ménagères :

- Seules 30 % des ordures ménagères incinérées en 2019 sont de « vraies ordures ménagères non recyclables »
- 70 % du contenu de la poubelle ordures ménagères « moyenne » ALF est recyclable, en voici la composition (2018) :

**Les putrescibles :**

24,7% de  
putrescible

56  
kg/hab./an

1 545  
tonnes/an

**Les papiers :**

12,0% de  
papier

27  
kg/hab./an

752  
tonnes/an

**Les textiles :**

5,2% de  
textile

12  
kg/hab./an

323  
tonnes/an

**Emballages en verre :**

3,5% de  
verre

8  
kg/hab./an

221  
tonnes/an

**La collecte sélective :**

10,1% de CS

23  
kg/hab./an

635  
tonnes/an

**Extension des consignes de de tri :**

13,1% de  
ECT

30  
kg/hab./an

822  
tonnes/an

**Les cartons ondulés volumineux en déchèterie :**

1,6% carton  
déchèterie

4  
kg/hab./an

102  
tonnes/an

Il y a donc urgence à agir en matière de sensibilisation et d'accompagnement aux changements de comportement. Les actions du PLPDMA répondent en partie à ces enjeux.

## II. Organisation et gouvernance

A travers les différentes instances de gouvernance du PLPDMA, l'objectif est de créer une culture commune de la prévention des déchets, au sein de la collectivité ainsi qu'avec les partenaires extérieurs et d'intégrer la politique de prévention dans une stratégie plus globale.

### Les objectifs opérationnels du PLPDMA

L'objectif fixé par l'Etat est de réduire les déchets de 12% par habitant d'ici à 2031 par rapport à 2010. Pour se faire, le PLPDMA s'articule autour des 4 axes suivants :

- Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développer l'éco-exemplarité au sein de la communauté de communes d'ALF
- Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation
- Promouvoir l'éco-consommation (achat, consommation collaborative, utilisation)

### Répartition des rôles et des responsabilités

Le rôle de l'animateur <b>Dorine AMIET</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Former un binôme efficace avec l' élu référent</li><li>- Proposer des orientations stratégiques aux décideurs</li><li>- Faire les choix opérationnels au quotidien</li><li>- Coordonner l'équipe projet</li></ul>
L' élu référent <b>Marc MENAGER</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participer/présider aux travaux de la commission d'élaboration et de suivi (CCES),</li><li>- Assurer le pilotage au quotidien avec l'animateur</li><li>- Être force de proposition, contribuer à mobiliser les acteurs, aller sur le terrain</li><li>- Assurer la validation des différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLPDMA,</li><li>- Garantir la collaboration et l'implication de l'ensemble des services de la collectivité et des élus du territoire</li><li>- Être éco-exemplaire à travers ses propres pratiques</li></ul>
L'équipe projet <b>François FOURNIOUX</b> <b>Gaëlle GOIGOUX</b> <b>Aurore HERMILLON</b> <b>Marie CHIZELLE</b> <b>Audrey JOHANY</b> <b>Nicolas TREMBLOY</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communiquer auprès des différents publics-cibles</li><li>- Mettre en œuvre le volet opérationnel des actions, sous la supervision de l'animateur</li><li>- Animer les relais et entretenir les partenariats</li><li>- Réaliser des animations de terrain</li><li>- Diffuser la démarche d'éco-exemplarité au sein des services</li></ul>

<b>David TOURNEBIZE</b> <b>Florence ETIENNE</b> <b>Emmanuelle PANNETIER</b> <b>(VALTOM)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les enjeux de la prévention des déchets dans les différentes politiques menées par la collectivité</li> <li>- Suivre les résultats et faire remonter l'information à l'animateur</li> </ul>
La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)  <b>Marc Ménager</b> <b>François Fournioux</b> <b>Dorine Amiet</b> <b>Emmanuelle Pannetier</b> <b>(VALTOM)</b> <b>Claire Saugues (ADEME)</b> <b>Florence Sémiond (REGION)</b> <b>Réseau 3R ALF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les parties prenantes ;</li> <li>- Intégrer le point de vue des différents acteurs concernés, dont l'adhésion sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions ;</li> <li>- Remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA.</li> <li>- La CCES participe à l'évaluation du PLPDMA tous les 6 ans.</li> </ul>

## Evaluation du PLPDMA

La CCES se réunira au moins une fois par an pour établir le bilan annuel du PLPDMA. En fonction de ce dernier, elle donnera son avis sur la pertinence des actions mises en œuvre et sur les ajustements éventuels à réaliser. Elle pourra proposer de nouvelles pistes d'actions et/ou de nouveaux partenariats.

Elle évaluera, grâce aux indicateurs de suivi, l'avancement du programme et la possibilité d'atteindre les objectifs principaux.

Après réunion de la CCES, un rapport annuel sera réalisé afin de présenter une évaluation globale des actions et l'avancement du programme, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration, les perspectives ainsi que les coûts annuels des actions et le budget prévisionnel de l'année suivante.

L'évaluation du PLPDMA sera communiquée au public chaque année par une publication dans le rapport d'activité de la CCTDM ainsi que dans le RPQS. Le bilan annuel sera disponible sur simple demande.

### III. Fiches actions

Chaque action du programme local de prévention des déchets est détaillée ci-après. A noter que ces fiches-actions, réparties en 4 grandes thématiques, sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opéré chaque année. Les fiches présentées dans ce document sont donc mises à jour régulièrement et de nouvelles fiches-actions peuvent être intégrées au cours du programme.

Les 4 grandes thématiques sont :

- L'éco- consommation
- Gestion des biodéchets (SLGDO)
- Eco exemplarité de la collectivité
- Réemploi, réparation

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Promouvoir l'éco-consommation</b>	
<b>ENJEUX</b>	<p>La réduction des déchets passe par une modification du comportement des consommateurs afin que ceux-ci fassent des choix de consommation plus durable. Par ces choix, ils produisent moins de déchets et poussent le monde économique à développer une offre de produits éco-responsables pour répondre à leur demande de produits à moindre impact environnemental.</p> <p>Afin de susciter et d'accompagner cette démarche des consommateurs, CCALF souhaite développer plusieurs actions favorisant l'éco-consommation.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	Permettre aux consommateurs d'adopter de nouveaux écogestes de façon durable et favoriser la transmission de gestes et de savoirs entre habitants.	
<b>PUBLIC(S) CIBLE(S)</b>		<b>PARTENAIRES</b>
Les habitants du territoire de CCALF		Service biodéchet – mission locale – Détour – commerçants et restaurateurs – mairies
<b>ACTIONS</b>	<b>DESCRIPTIF – MISE EN OEUVRE</b>	<b>CALENDRIER</b>
<b>Promotion de l'utilisation des produits d'hygiène réutilisables (couches lavables, serviettes hygiéniques lavables, coupe menstruelle...)</b>	Distribution d'un cintre démonstration pour présenter les couches lavables modernes et d'un flyer accompagnant ce cintre afin d'expliquer rapidement le fonctionnement de la CL et la tenue de réunions d'informations. Le cintre sera exposé chez nos partenaires : multi accueil, mission locale, MSAP, médiathèques...	2022
	Réunions d'informations trimestrielles sur les produits d'hygiène réutilisables en lien avec nos partenaires : mission locale, CADA Détour	2022  Déjà en cours, poursuite des

Objectif stratégique	Promouvoir l'éco-consommation	
	Réunion d'informations sur l'utilisation des couches lavables + Prêt de kits de couches lavables aux familles souhaitant tester le produit avant d'investir	actions jusqu'à 2025
<b>Accompagner des familles à l'éco-consommation</b>	Accompagner des familles sur la réduction des emballages, le tri des déchets, le nettoyage écologique, et le faire soi-même (défi familles zéro déchet)	2021-22
<b>Formation d'un ambassadeur économie circulaire dans chaque association et entreprise du territoire</b>	<p>Proposer aux associations et entreprises du territoire cette formation et l'adapter à leurs besoins et attentes. Sur une journée, initier les ambassadeurs à l'économie circulaire, connaître les pratiques vertueuses que les associations et entreprises ont déjà mis en place, favoriser le partage d'expériences et faire connaître l'offre de la CCALF en matière d'économie circulaire (accompagnement, facilitation, expertise, communication, prêt de couches lavables ou de vaisselle et gobelets réutilisables...)</p> <p>Organiser des ateliers de réduction des déchets au sein des entreprises (Repair café, fabrication de cosmétiques...)</p>	<p>2023</p> <p>2022-23</p>
<b>Développer l'usage de vaisselle durable</b>	<p>Encourager les collectivités à équiper leurs salles des fêtes d'un kit vaisselle durable et lave-vaisselle.</p> <p>Mettre à disposition du public un kit vaisselle durable</p>	2022
<b>Réduire la consommation d'emballages et produits à usage unique dans les restaurants et commerces</b>	Défi : "Mon commerçant m'emballage durablement » : Accompagner les commerçants et restaurateurs à réduire les emballages	2022
<b>Accompagner des structures publiques</b>	<p>Accompagner les portages de repas dans le changement de leurs emballages pour passer du jetable au réutilisable</p> <p>Accompagner le changement des pratiques de consommation en matière de produits d'hygiène, d'entretien et alimentaire dans les ALSH</p>	2021-22
<b>Développer le prêt entre les habitants</b>	<p>Créer un visuel d'identification entre "prêteurs".</p> <p>Mettre à disposition ces autocollants de « prêteurs » pour que les personnes puissent les coller sur leurs boîtes aux lettres.</p>	2023

Objectif stratégique	Promouvoir l'éco-consommation	
<b>Sensibiliser le TOUT public aux pratiques éco responsables</b>	Organiser des évènements publics autour du thème du zéro déchet, réduction des déchets, consommation éco-responsable (SDD, SERD...) Proposer des ateliers « Faire soi-même » régulièrement	2022
<b>Mener des actions de communication en faveur de la prévention des déchets</b>	Créer un groupe Facebook dédiée aux publications du service déchet et leurs actions, relayer les initiatives régionales et nationales,	2022
	Communiquer régulièrement sur des actions de prévention et d'initiatives locales.	2022
	Promotion et communication sur la consommation de l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille	2022
	Lancer des défis et jeux concours « geste éco-responsable », « éco-consommation » sur les réseaux sociaux, en partenariat avec les commerçants locaux qui ont une démarche éco-responsable.	2022
	Relayer les campagnes nationales de réduction des déchets sur nos réseaux de communication  Créer un annuaire des acteurs « éco responsables » sur le territoire ALF	2022  2022
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de familles participantes au défi familles</li> <li>- Nombre de participants aux réunions couches lavables</li> <li>- Nombre d'emprunts du kit vaisselle réutilisable</li> <li>- Nombre de personnes qui mettent l'autocollant « prêteur » sur leurs boîtes aux lettres</li> <li>- Nombre de publications liées à la réduction des déchets et le nombre de fois que la publication a été vue.</li> <li>- Volume des déchets collectés/habitant/an</li> </ul>	

Objectif stratégique	Gestion des biodéchets SLGDO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques)	
<b>ENJEUX</b>	<p>En 2024, chaque producteur de biodéchets doit avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci soient valorisés. " (LOI TEPCV)</p> <p>" En 2025, le Gaspillage Alimentaire devra avoir baissé de 25 %" (LOI LGA)</p>	

Objectif stratégique	Gestion des biodéchets SLGDO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques)	
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Actions pour les producteurs de biodéchets : ménages, restaurants, établissements de santé, écoles, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les formations et le don de composteurs individuels</li> <li>- installation d'autres composteurs de bourg</li> <li>- tri des déchets de cimetièrre, marchés, ...</li> <li>- accompagner tous les producteurs de biodéchets pour la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire</li> <li>- faire composter les écoles, les restaurants, superettes, ...</li> </ul> <p>Actions pour les producteurs de déchets verts : ménages et communes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement broyage de branches (déchetterie, place du village, ...)</li> <li>- développement du compostage des tontes et mauvaises herbes</li> <li>- compostage à la ferme</li> </ul>	
PUBLIC(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES	
Les habitants du territoire de CCALF, restaurateurs, établissements scolaires et structures publiques, entreprises.	Service biodéchet – mission locale – Valtom	
ACTIONS	DESCRIPTIF – MISE EN OEUVRE	CALENDRIER
<b>AXE 1 - Lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	<p>Accompagnement de la restauration collective pour une transition vers un système alimentaire durable : diagnostic LGA, programme d'animations scolaires, extra scolaires et établissements de santé</p> <p>Sensibilisation tout public pour des outils de communication (vidéo/ journal)</p> <p>Relais du dispositif « Etablissements Témoins » du Valtom</p> <p>Défi écoles : autour du gaspillage alimentaire et éducation aux bonnes pratiques pour préserver les ressources</p> <p><del>Distribuer des gourmets bag dans les restaurants et fast food</del></p>	<p>2022-23</p> <p>2023</p> <p>Opération terminée fin 2022</p>
<b>AXE 2 - Gestion de proximité des biodéchets alimentaires</b>	<p>Campagne « J'adopte un composteur » : dispositif de formation et gratuité des composteurs individuels de jardin</p> <p>Communication via publications, sites Internet.</p>	<p>2020/2025</p>

Objectif stratégique	Gestion des biodéchets SLGDO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques)	
	<p>Déploiement des composteurs partagés (bourg, village, pieds d'immeubles)</p> <p>Déploiement du compostage autonome en établissement (scolaires, médico sociaux, touristiques...)</p> <p>Suivi et accompagnement des sites de compostage</p>	
<p><b>AXE 3 – Valorisation des branchages et déchets verts de jardin</b></p>	<p>Tri des branches en déchèterie et broyage sur place pour proposer du broyat aux usagers et aux sites de compostage</p> <p>Mise à disposition de broyeurs de branches pour les collectivités et structures partenaires.</p> <p>Accompagnement des mairies pour des campagnes de broyage et installation de plateforme de branches pour les services techniques et usagers</p> <p>Déploiement du tri des végétaux dans les cimetières avec une gestion communale</p> <p>Travail avec les professionnels pour valorisation du broyat</p>	<p>2020/2025</p>
<p><b>AXE 4 – Un territoire sans produits chimiques</b></p>	<p>Mise à disposition de matériels mutualisés pour les collectivités et structures partenaires</p>	<p>2020/2025</p>
<p><b>AXE 5 – Promotion du jardinage au Naturel</b></p>	<p>Proposer des ateliers jardinage au naturel (paillage, tressage, compostage...) en milieux scolaires et extra scolaires, associatifs</p> <p>Développer la connaissance sur le jardinage au naturel pour les particuliers via des ateliers, stands sur manifestation.</p> <p>Accompagnement et aménagement de sites pilotes pour support d'animation</p>	<p>2020/2025</p>

Objectif stratégique	Gestion des biodéchets SLGDO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques)	
<p><b>AXE 6 – Communication et formations : diffuser/essaimer la bonne pratique</b></p>	<p>Réalisation de supports écrits et vidéos (journal, pots facebook, page internet, clips) sur les thématiques du SLGDO</p> <p>Participation aux semaines nationales, rencontres, manifestations sur la thématique jardinage, environnement sur le territoire.</p> <p>Proposition d'un calendrier d'animations, ateliers sur les thématiques SLGDO pour former, initier les particuliers.</p> <p>Proposer des cycles de formations qualifiante aux référents de site et personnes intéressées pour s'investir.</p>	<p>2020/2025</p>
<p><b>AXE 7 – La collecte des gros producteurs</b></p>	<p>Mise en place d'une collecte de biodéchets auprès des établissements scolaires et professionnels d'Ambert</p> <p>Mise en place du tri des déchets organiques sur les marchés</p>	<p>2020/2025</p>
<p><b>INDICATEURS</b></p>	<p>Nombre d'accompagnement LGA en restauration collective</p> <p>Nombre de classes accompagnés</p> <p>Nombre de restaurants acceptant les gourmets bag,</p> <p>Nombre de composteurs distribués/vendus et personnes formées</p> <p>Nombre de composteurs partagés installés</p> <p>Nombre de composteurs en établissements installés</p> <p>Nombre de cimetières équipés de tri des végétaux</p> <p>Taux d'utilisation du matériel mutualisé</p> <p>Estimation des quantités de biodéchets détournés</p> <p>Nombre de participants aux ateliers,</p> <p>Nombre de référents de site formés,</p> <p>Evolution de la production d'ordures ménagères,</p> <p>Evolution de la quantité de biodéchets,</p>	

<b>Objectif stratégique</b>	<b>ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE ALF</b>		
<b>ENJEUX</b>	<p>La sensibilisation des acteurs au sein des administrations publiques vise trois catégories de cibles :</p> <p>L'ensemble des acteurs au sein de la collectivité exemplaire, en vue de leur faire modifier leurs pratiques, par des actions de sensibilisation similaires aux ménages ;</p> <p>Les directeurs et responsables de service, ainsi que les agents dans le cadre de leur travail, pour modifier l'organisation du travail et les pratiques professionnelles ;</p> <p>Les communes et les établissements publics du territoire pour qu'ils s'engagent dans une démarche éco-exemplaire.</p> <p>Pour simplifier, toutes ces organisations seront désignées par le terme « administrations publiques ».</p>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les quantités de déchets produits par les administrations publiques.</li> <li>- Réduire la nocivité des déchets produits par les administrations publiques.</li> <li>- Augmenter le taux de réemploi de différents produits et matériaux (papier, matériaux de construction...).</li> <li>- Renforcer le processus de consommation rationnelle et éco-responsable de papier bureautique</li> <li>- Montrer que la collectivité s'engage concrètement dans le changement des comportements et modes de consommation</li> </ul>		
<b>PUBLIC(S) CIBLE(S)</b>		<b>PARTENAIRES</b>	
Les agents de CCALF, élus,		Service Energie et développement durable – Service communication – fournisseurs bureautique – producteurs locaux	
<b>ACTIONS</b>	<b>DESCRIPTIF – MISE EN OEUVRE</b>		<b>CALENDRIER</b>
<b>Développer des gestes éco-exemplaires au sein des services</b>	Mobiliser un référent éco-exemplarité au sein de chaque service et animer un groupe de réflexion interne permanent chargé de proposer des actions et de relayer la démarche au sein de leurs services et à leurs pairs.		2022
	Proposer des ateliers, formations autour de la réduction des déchets : Repair café, ateliers DIY, vides dressing, dans les locaux de la collectivité et à destination des agents.		2022
	Mettre en place des boites à troc sur les différents sites		2022

Objectif stratégique	ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE ALF	
	<p>Mettre un tableau : « je prête, je cherche » sur chaque site de ALF</p> <p>Ecrire une charte concernant l'organisation des évènements interne : achats alimentaires et liquides éco-responsables, circuits courts</p> <p>Diminuer la consommation papier bureautique et autres consommables, mettre l'option « impression recto verso » par défaut sur les imprimantes des bureaux</p> <p>Organiser un défi inter- services annuel, en rapport avec la réduction des déchets</p>	<p>2022-23</p> <p>2022</p> <p>Déjà en cours</p> <p>2023</p>
<p><b>Achat et gestion responsable des biens matériels</b></p>	<p>Intégrer des critères liés à l'éco-conception lors de l'achat de papier bureautique : papier recyclé ou porteur d'un label</p> <p>Faire don du matériel bureautique à une association lorsqu'il arrive en fin de vie</p> <p>Mutualiser l'achat et l'usage de biens pour permettre une utilisation partagée entre plusieurs services (parc de voitures, broyeurs végétaux)</p> <p>Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achat public.</p>	<p>2022</p> <p>Déjà en cours</p> <p>Déjà en cours</p> <p>2022</p>
<p><b>Développer une stratégie de communication interne/externe</b></p>	<p>Créer une rubrique dédiée sur le site internet de la collectivité avec une sous rubrique de petites annonces de don/troc/vente d'occasion entre agents.</p> <p>Eco-communiquer : limiter le nombre de documents imprimés (affiches, flyers, documents), récupérer des matériaux et objets, éco concevoir les stands d'animation.</p>	<p>2022</p> <p>2022</p>

Objectif stratégique	ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE ALF	
	<p>Former les services aux principes de l'éco-communication, en partenariat avec le service chargé de la communication</p> <p>Utiliser les outils de communication interne : mails collectifs, intranet, fiches de paie, panneaux d'affichage...), pour relayer les messages de préventions et valoriser les actions menées par les agents</p> <p>Tenter de prétendre à la labellisation « Economie circulaire »</p>	<p>2022</p> <p>2023</p>
INDICATEURS	<p>Nombre d'actions réalisées par les agents en interne</p> <p>Nombre d'agents présents lors des ateliers proposés</p> <p>Nombre de projets intégrant la notion d'économie circulaire</p> <p>Nombre de personnes qui sont abonnées à la page Facebook du service</p> <p>Nombre de personnes qui regardent, aiment, commentent ou partagent un article posté</p> <p>Réduction du volume de papiers consommés</p>	

Objectif stratégique	Réparation/réemploi : Augmenter la durée de vie des produits	
ENJEUX	<p>Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d'alléger leur impact environnemental en optimisant leur utilisation.</p> <p>Cela se traduit de plusieurs façons :</p> <p>Pour les fabricants, augmenter la durée de vie totale de fonctionnement en augmentant leur qualité, leur réparabilité, leur compatibilité et leur capacité à évoluer ;</p> <p>Pour les consommateurs, consommer de façon plus responsable (suivant les besoins réels, en entretenant les produits, en les réparant si besoin, et en résistant aux « effets de mode ») ;</p> <p>Pour toutes les parties prenantes, en optimisant les usages et favorisant le réemploi.</p>	
OBJECTIFS	<p>Sensibiliser les citoyens/consommateurs aux intérêts environnementaux, économiques et sociaux du réemploi/réutilisation et de la réparation, en lien avec les acteurs professionnels concernés, notamment de l'ESS, et les associations de consommateurs et environnementales, et les mobiliser pour qu'ils modifient leurs pratiques ;</p>	

Objectif stratégique	Réparation/réemploi : Augmenter la durée de vie des produits	
	<p>Faciliter la création de synergies entre acteurs afin de favoriser l'émergence d'actions communes sur leur territoire ;</p> <p>Accompagner les changements de comportement de ces acteurs (ménages et entreprises) ;</p> <p>En développant la collecte « préservante » et faciliter l'accès au gisement de déchets réemployables/réutilisables.</p>	
PUBLIC(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES	
Les habitants du territoire de CCALF, administrations publiques.	Réseau 3R – déchetteries – médiathèques	
ACTIONS	DESCRIPTIF – MISE EN OEUVRE	CALENDRIER
Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets	<p>Promouvoir les activités de la ressourcerie Récup Dore solidaire</p> <p>Soutenir financièrement leur projet d'agrandissement de leurs locaux</p>	2022
Promouvoir les activités de transformation, réemploi des textiles, ...	<p>Développer les ateliers coutures aux Lococotiers</p> <p>Communiquer sur les actions des associations, entreprises existantes (friperie, secours catholique...) les aider à se faire connaître en vue de développer leur activité</p> <p>Travailler à la relocalisation de recyclage/réemploi des textiles sur le département 63</p>	2022   2023
Soutenir les initiatives locales de réemploi (Christophe Lococotiers, Lucie Recréa, José Repair Café...)	<p>Financer des prestations de ces acteurs locaux</p> <p>Communiquer sur leurs activités</p> <p>Aider au développement des activités du Repair café</p>	2022
Développer les boîtes à livres	<p>Accompagner les demandeurs dans la mise en place de boîte à livres sur leur commune</p> <p>Organiser un atelier de bricolage avec les habitants pour la confection et la customisation de ces boîtes</p> <p>Communiquer sur ces initiatives</p>	2021-22   2022

Objectif stratégique	Réparation/réemploi : Augmenter la durée de vie des produits	
<b>Soutenir les initiatives locales Lowtech</b>	<p>Organiser un évènement et des ateliers autour de ce thème</p> <p>Mettre en lumière les acteurs locaux, communiquer, faire connaître le principe du Lowtech</p> <p>Financer des prestations de ces acteurs</p>	2022-23
<b>Développer les circuits de vente d'occasion, troc, donnerie</b>	<p>Développer les donneries sur les marchés</p> <p>Mettre en place des boites à trocs au sein des associations, entreprises du territoire</p> <p>Organiser des évènements tels que : vide dressing, bourse aux jouets, zone de gratuité...</p>	<p>2021-22</p> <p>2021-22</p>
<b>Développer un réseau d'acteurs du réemploi</b>	<p>Animer le réseau d'acteurs du réemploi</p> <p>Organiser des réunions, visites de sites, soirées d'échange sur différents thèmes</p>	2021-22
<b>Promouvoir le réemploi des matériaux</b>	<p>Sensibiliser les usagers des déchetteries au réemploi de matériaux</p> <p>Remplir les caissons matériauthèque</p> <p>Faire des permanences pour ouvrir ces caissons afin que les gens puissent venir y récupérer des matériaux</p> <p>Accompagner le projet de création d'une matériauthèque</p>	Déjà en cours, poursuite des actions jusqu'à 2026
<b>Développer l'autonomie dans le bricolage, la réparation et la construction</b>	<p>Défi écoles : " Les génies de la récup" fabriquer un jeu à partir de matériaux de récupération</p> <p>Organiser des ateliers bricolage pour apprendre à être plus autonome avec les outils</p>	2022
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de boites à livres, boites à trocs installées, renouvellement récurant des objets,</p> <p>Evolution du tonnage de revente de la ressourcerie</p>	

Objectif stratégique	Réparation/réemploi : Augmenter la durée de vie des produits
	<p>Nombre de participants aux différents ateliers (couture, Repair café, auto-réparation de vélo...)</p> <p>Volume des matériaux récupérés dans les caissons matériaux</p> <p>Fréquentation du caisson : nombre de dépose et récupération de matériaux</p> <p>Nombre de réunions du réseau 3R effectué</p>

## IV. Planning prévisionnel

Année	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Promouvoir l'éco-consommation</b>					
Promotion de l'utilisation des produits d'hygiène réutilisables (couches lavables, serviettes hygiéniques lavables...)					
Accompagner des familles à l'éco-consommation					
Formation d'un ambassadeur économie circulaire dans chaque association du territoire					
Développer l'usage de vaisselle durable					
Réduire les emballages et produits à usage unique dans les restaurants et commerces					
Accompagner des structures publiques					
Développer le prêt entre les habitants					
Sensibiliser le TOUT public aux pratiques éco responsables					
Faire des actions de communication en faveur de la prévention des déchets					
<b>Gestion de proximité des biodéchets</b>					
Promouvoir le jardinage au naturel					
Lutter contre le gaspillage alimentaire					
Développement généralisé du compostage individuel					
Compostage proposé dans les cimetières					
Formation de guides composteurs					
Développer le compostage partagé et le compostage en établissement					
<b>Eco exemplarité de la collectivité</b>					
Développer des gestes éco-exemplaires au sein des services					

<b>Année</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Achat et gestion responsable des biens matériels</b>					
<b>Développer une stratégie de communication en interne</b>					
<b>Augmenter la durée de vie des produits</b>					
<b>Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets</b>					
<b>Promouvoir les activités de transformation, réemploi des textiles, ...</b>					
<b>Soutenir les initiatives locales de réemploi (Christophe Lococotiers, Lucie Recréa, José Repair Café...)</b>					
<b>Développer les boîtes à livres, boîtes à troc</b>					
<b>Soutenir les initiatives locales Lowtech</b>					
<b>Développer les circuits de vente d'occasion, troc, donnerie</b>					
<b>Développer un réseau d'acteurs du réemploi</b>					
<b>Promouvoir le réemploi des matériaux</b>					
<b>Développer l'autonomie dans le bricolage, la réparation et la construction</b>					

## V. Budget prévisionnel

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Biodéchets</b>					
Lutter contre le gaspillage alimentaire	FCT 33 000 €	FCT 33 000€	FCT 22 000€	FCT 22 000€	FCT 500€
Gestion de proximité des biodéchets alimentaires	FCT 31 000€ INV 10 000€	FCT 31 000€ INV 15 000€	FCT 31 000€ INV 15 000€	FCT 31 000€ INV 15 000€	FCT 10 000€
Valorisation des branchages et déchets verts de jardin	FCT 4000€ INV 30 000€	FCT 4000€	FCT 4000€	FCT 4000€	FCT 4000€
Un territoire sans produit chimique	FCT 10 000€	FCT 10 000€	FCT 10 000€	FCT 10 000€ INV 20 000€	FCT 10 000€
Promotion du jardinage au naturel	FCT 1 000€	FCT 1 000€	FCT 1 000€	FCT 1 000€	FCT 1 000€
Communication et formations : essayer la bonne pratique	FCT 4 000€	FCT 4 000€	FCT 4 000€	FCT 4 000€	FCT 4 000€
La collecte des gros producteurs	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€
<b>TOTAL BUDGET ANNEXE SLGDO</b>	<b>FCT 85 000€ INV 40 000€</b>	<b>FCT 85 000€ INV 15 000€</b>	<b>FCT 74 000€ INV 15 000€</b>	<b>FCT 54 000€ INV 35 000€</b>	<b>FCT 31 500€</b>
<b>Eco exemplarité de la collectivité ALF</b>					
Développer des gestes éco-exemplaires au sein des services	FCT 5 000€	FCT 4 500€	FCT 4 500€	FCT 4 500€	FCT 4 500€
Achat et gestion responsable des biens matériels	0€	0€	0€	0€	0€
Développer une stratégie de communication en interne	0€	0€	0€	0€	0€
<b>TOTAL</b>	<b>5 000€</b>	<b>4 500€</b>	<b>4 500€</b>	<b>4 500€</b>	<b>4 500€</b>
<b>Réparation/réemploi</b>					

Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets	FCT 11 500€	FCT 11 500€ INV 90 000€	FCT 7000€	FCT 7000€	FCT 7000€
Promouvoir les activités de transformation, réemploi des textiles	FCT 2 000€	FCT 2 100€	FCT 2 500€	FCT 2 500€	FCT 2 500€
Soutenir la réparation et le réemploi des vélos	FCT 500€	FCT 500€	FCT 500€	FCT 500€	FCT 500€
Soutenir les initiatives locales LOWTECH	FCT 500€	FCT 500€	FCT 500€	FCT 500€	FCT 800€
Soutenir les initiatives locales de réemploi à but associatif, culturel,...	FCT 1 000€	FCT 1 000€	FCT 1 500€	FCT 1 000€	FCT 1 000€
Promouvoir la réparation de l'électroménager	FCT 500€	FCT 500€	FCT 800€	FCT 500€	FCT 800€
Développer les boîtes à livres	FCT 800€	FCT 800€	FCT 1000€	FCT 800€	FCT 800€
Développer les circuits de vente d'occasion, troc, donneries	FCT 800€	FCT 600€	FCT 800€	FCT 600€	FCT 600€
Développer un réseau d'acteurs du réemploi	FCT 800€	FCT 1 000€	FCT 1 000€	FCT 1 000€	FCT 1 000€
Promouvoir le réemploi des matériaux	FCT 700€	FCT 800€	FCT 800€	FCT 800€	FCT 800€
Développer l'autonomie dans le bricolage, la réparation et la construction	FCT 4 000€	FCT 4 500€	FCT 4 500€	FCT 4 500€	FCT 4 500€
Soutenir les initiatives locales pour le réemploi des matériaux	FCT 500€	FCT 500€	FCT 1 000€	FCT 1 000€	FCT 1 000€
<b>TOTAL</b>	<b>FCT 23 600€</b>	<b>FCT 24 300€ INV 90 000€</b>	<b>FCT 21 900€</b>	<b>FCT 20 700€</b>	<b>FCT 21 300€</b>
<b>Eco-consommation</b>					
Réduire la consommation d'emballages et produits à usage unique dans les restaurants et commerces	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€
Vaisselle durable	FCT 1 000€	FCT 900€	FCT 1 000€	FCT 1 400€	FCT 1 200€

Couches lavables et produits d'hygiènes réutilisables	FCT 1 400€	FCT 1 800€	FCT 1 800€	FCT 1 800€	FCT 1 800€
Réduire la consommation d'emballages et produits à usage unique des ménages	FCT 6 000€	FCT 5 000€	FCT 6 000€	FCT 6 800€	FCT 6 000€
Développer le prêt entre les habitants	FCT 1 000€	FCT 500€	FCT 500€	FCT 500€	FCT 500€
Accompagner des structures publiques	FCT 2 200€	FCT 3 500€	FCT 2 500€	FCT 2 500€	FCT 2 500€
Mettre en lumière les acteurs du territoire	FCT 2 800€	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€	FCT 2 000€
Sensibiliser le TOUT public aux pratiques éco responsables	FCT 6 000€	FCT 6 500€	FCT 8 800€	FCT 8 800€	FCT 9 200€
<b>TOTAL</b>	<b>FCT 22 400€</b>	<b>FCT 22 200€</b>	<b>FCT 24 600€</b>	<b>FCT 25 800€</b>	<b>FCT 25 200€</b>
<b>TOTAL BUDGET PLPDMA</b>	<b>FCT 51 000€</b>	<b>FCT 51 000€ INV 90 000€</b>	<b>FCT 51 000€</b>	<b>FCT 51 000€</b>	<b>FCT 51 000€</b>

